



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est tenue le 21 septembre 2016 à 19 h en la salle du conseil  
de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur Yan Major – district 2  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Est absente :**

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,  
MAIRE

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
M<sup>e</sup> Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 07.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016**  
**201609-223** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 2016 tel que ci-après reproduit:

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances* (29-2013) au 14 septembre 2106

3.2 Liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale

3.3 Certificat de la tenue du registre référendaire – approbation du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage*

- 3.4 Certificat de la tenue du registre référendaire – approbation du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*
- 3.5 État comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2106

#### **4 RAPPORTS DES SERVICES**

- 4.1 Nomination d'un membre de la Commission de circulation
- 4.2 Modification à la résolution CM-201202035 – Constitution d'une Commission de circulation
- 4.3 Retrait du lot 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal du domaine public de la Ville de Montréal-Est
- 4.4 Vente à l'encan de certains des équipements de la Ville pour l'automne 2016
- 4.5 Autorisation de modification de la vitesse autorisée aux abords du chantier du projet TPST-2014-16C – Construction d'un élargissement de la chaussée (Marien-Métropolitain)

#### **5 RÈGLEMENTS**

- 5.1 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 24-2012 – *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* – afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique
- 5.2 Règlement 24-2012-1 (projet) – Règlement modifiant le règlement 24-2012 – *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* – afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique

#### **6 CONTRATS**

- 6.1 Réception définitive dans le cadre du projet TPST 2014-02 – Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario, et De Montigny - 10 922,63 \$, taxes incluses
- 6.2 Autorisation de dépenses supplémentaires dans le cadre du projet TPST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) - 38 040,51 \$, taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat de services professionnels pour la reconstruction d'une partie des rues Marien et Victoria à l'entreprise EFEL Experts-Conseils - Projet TPST-2016-09 – 89 680,50 \$, taxes incluses

#### **7 PERSONNEL**

- 7.1 Recommander la nomination de monsieur Daniel Fournier à titre de creuseur de coupes et marteau pneumatique, groupe 9, à la direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 31 août 2016
- 7.2 Confirmer la permanence de madame Ioana Baciú à titre d'aide-bibliothécaire à temps partiel, soit 25 heures par semaine, groupe 3E, à la direction des communications, de la culture et de la communauté
- 7.3 Embauche de madame Cynthia Marleau à titre de trésorière adjointe à la direction des services administratifs et informatique à compter du 17 octobre 2016

#### **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Délégation à la directrice des communications, de la culture et de la communauté de la responsabilité de disposer de matériel sans valeur provenant du Centre récréatif Édouard-Rivet

#### **9 DIVERS**

#### **10 AFFAIRE NOUVELLE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2

---

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2016**

**201609-224**

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 août 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 3

---

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

**201609-225** 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 14 septembre 2016.

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**201609-226** 3.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

---

**CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE – APPROBATION DU RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**201609-227** 3.3

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage*.

---

**CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE – APPROBATION DU RÈGLEMENT 59-2016 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

**201609-228** 3.4

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 59-2016 - *Règlement de lotissement*.

---

**ÉTAT COMPARATIF COMBINÉ DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 AOÛT 2016**

**201609-229** 3.5

La trésorière dépose, séance tenante, l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2016.

---

**RAPPORT DES SERVICES** 4

---

**NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE CIRCULATION**

**201609-230** 4.1

Considérant que monsieur Christian Laplante a démissionné de son poste de représentant des citoyens de la Commission de circulation en mai 2016;

Considérant qu'il y a lieu de combler le poste laissé vacant;

Considérant que les membres de la Commission sont désignés par le Conseil;

Considérant que madame France Grenier a démontré un intérêt pour devenir membre-citoyen de la Commission de circulation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De nommer madame France Grenier à titre de représentante des citoyens à la Commission de circulation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **MODIFICATION À LA RÉOLUTION CM-201202035 - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE CIRCULATION**

**201609-231**

4.2

Considérant que le Conseil a constitué une Commission de circulation le 29 février 2012 (résolution CM-201202035) formé de :

- Le maire;
- 1 conseiller municipal;
- Le directeur général;
- Le chef de division des travaux publics;
- Le commandant du PDQ 49 du Service de Police de Montréal ou le représentant qu'il désigne;
- 2 citoyens
- Le chef des Opérations Sécurité Incendie de Montréal ou le représentant qu'il désigne (résolution CM-201208179)

Considérant que depuis sa création, certains changements ont été apportés au sein de l'organisation de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'appellation «chef de division des travaux publics» doit être changée pour : directeur des travaux publics et des services techniques;

Considérant qu'il y a maintenant un directeur membre actif et que celui-ci permettrait le retrait du membre « directeur général»;

Considérant que certains dossiers ou requêtes nécessitent une assistance externe;

Considérant qu'il serait possible d'inclure un membre consultatif comme étant facultatif à la tenue d'une Commission de circulation, mais nécessaire selon certains dossiers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'apporter les modifications à la résolution CM-201202035 afin d'accepter la nouvelle composition des membres de la Commission de circulation :

- Le maire;
- 1 conseiller municipal désigné;
- Le directeur de la Direction des travaux publics et des services techniques;
- Le commandant du PDQ 49 du Service de Police de Montréal ou le représentant qu'il désigne;
- Le chef des Opérations Sécurité Incendie de Montréal ou le représentant qu'il désigne;
- 2 citoyens désignés
- 1 personne ressource au besoin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RETRAIT DU LOT 5 914 644 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

**201609-232**

4.3

Considérant la résolution 201505-099 concernant l'entente de principe avec le Centre de la petite enfance Tante Michèle inc. pour la cessation d'une partie du lot 1 251 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Considérant que le lot 5 914 644 est le terrain qui résulte de l'entente faisant l'objet de la résolution 201505-099;

Considérant qu'une fois le lot 5 914 644 retiré du domaine public, celui-ci pourra être cédé pour y construire un centre de la petite enfance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De retirer le lot 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal du domaine public de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **VENTE À L'ENCAN DE CERTAINS DES ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE POUR L'AUTOMNE 2016**

**201609-233**

4.4

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques doit se départir de certains équipements et matériaux jugés non utiles ou désuets pour nos opérations;

Considérant qu'une liste des équipements et matériaux a été ciblée pour la vente à l'encan;

Considérant que la vente à l'encan pourrait contribuer à un certain apport financier;

Considérant qu'une entente avec les Encans Ritchie Bros. est nécessaire pour optimiser la vente;

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la Direction des travaux publics et des services techniques à mandater Les Encans Ritchie Bros. pour la vente au plus offrant de véhicules et d'équipements de la ville ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AUTORISATION DE MODIFICATION DE LA VITESSE AUTORISÉE AUX ABORDS DU CHANTIER DU PROJET TPST-2014-16C – CONSTRUCTION D'UN ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE (MARIEN-MÉTROPOLITAIN)**

**201609-234** 4.5

Considérant que la Ville effectue actuellement les travaux relatifs au projet TPST-2014-16C – Construction d'un élargissement de la chaussée (Marien-Métropolitain);

Considérant que la limite de vitesse aux abords du chantier a été déterminée par le consultant mandaté à 50 km/h en vertu du Code de la signalisation routière;

Considérant que ladite vitesse doit être respectée pour la tenue des travaux de façon à rendre le chantier sécuritaire;

Considérant que des panneaux temporaires seront installés, dans la zone des travaux et pour toute la durée du chantier, pour la mise en place de cette limite de vitesse;

Considérant que pour ce faire, la Direction des travaux publics et des services techniques doit obtenir une résolution du Conseil afin d'appliquer, le cas échéant, les sanctions en vertu du Code de la sécurité routière et du règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter de modifier les limitations de vitesse permises aux abords du chantier dans le cadre du projet TPST-2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien – Métropolitain – Construction d'un élargissement de la chaussée - pour modifier la vitesse à 50 km/h aux abords du chantier et d'y installer les panneaux nécessaires à la mise en place de cette vitesse pour la durée du chantier, le tout, en vertu du Code de la sécurité routière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENTS** 5

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 24-2012 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST – AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT RELATIVE AUX ANNONCES LORS D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE**

**201609-235** 5.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 24-2012 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* - afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique.

---

**RÈGLEMENT 24-2012-1 (PROJET) - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 24-2012 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST – AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT RELATIVE AUX ANNONCES LORS D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE**

**201609-236** 5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent présente le projet de règlement 24-2012-1 - règlement modifiant le règlement 24-2012 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* - afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## CONTRATS

6

---

### **RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPST 2014-02 – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE COURTEMANCHE ET DES RUES ONTARIO ET DE MONTIGNY – 10 922,63 \$, TAXES INCLUSES**

**201609-237**

6.1

Considérant que la Ville avait lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2014-02 – Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny;

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST- 2014-02 – Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny les travaux sont complétés et qu'une réception provisoire a été faite et traitée dans le décompte numéro 6;

Considérant qu'une visite du chantier a été effectuée en septembre 2014 pour l'acceptation provisoire et que les travaux de correction ont été faits favorablement à nos exigences;

Considérant que la réception définitive est traitée avec le décompte numéro 7.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à l'entreprise Les Constructions et Pavage Jeskar inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 18 juin 2014.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET TPST 2014-09 – RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE) - 38 040,51 \$, TAXES INCLUSES**

**201609-238**

6.2

Considérant qu'un montant de 850 000 \$, comprenant le coût des travaux, a été prévu au budget pour le projet TPST-2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) résolution 201507-171;

Considérant qu'une déficience majeure a été constatée lors de la visite de chantier du 19 mai 2016 et n'est point tributaire aux travaux réalisés par l'entrepreneur;

Considérant que les coûts relatifs à la réfection de cette déficience hors contrat sont de l'ordre de 38 040,51 \$ taxes incluses, soit le montant obtenu de l'entrepreneur pour effectuer les travaux correctifs appropriés;

Considérant qu'il est anticipé, que malgré ces travaux d'ajustement nécessaire, le total du coût des travaux ne dépassera pas l'enveloppe totale du projet.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser les coûts de dépenses supplémentaires dans le cadre du projet TPST-2014-09-Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) afin de procéder à la correction des déficiences;

D'affecter la somme de 38 040,50 \$ taxes incluses au paiement des dépenses relatives au projet.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,  
M. le conseiller John Judd.

M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Yan Major.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

### **OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DES RUES MARIEN ET VICTORIA À L'ENTREPRISE EFEL EXPERTS-CONSEILS - PROJET TPST-2016-09 – 89 680,50 \$, TAXES INCLUSES 201609-239**

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TPST 2016-09 – Reconstruction d'une partie des rues Marien et Victoria, la Ville a lancé un appel d'offres public pour des services professionnels;

Considérant que quatre (4) firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, quatre (4) firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- Comeau Experts Conseils, pour un montant de 112 273,09 \$, taxes incluses;

- Les consultants SM inc., pour un montant de 124 747,88 \$, taxes incluses;
- EFEL Experts-Conseils, pour un montant de 89 680,50 \$; taxes incluses;
- Beaudoin Hurens, pour un montant de 110 950,88 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme respecte l'estimation d'avant-projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2016-09 – Reconstruction d'une partie des rues Marien et Victoria à la firme EFEL Experts-Conseils, pour un montant de 89 680,50 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PERSONNEL**

7

**RECOMMANDER LA NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL FOURNIER À TITRE DE CREUSEUR DE COUPES ET MARTEAU PNEUMATIQUE, GROUPE 9, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 31 AOÛT 2016**

**201609-240**

7.1

Considérant le poste de creuseur de coupes et marteau pneumatique laissé vacant par monsieur Normand Ladouceur à la suite de sa nomination à titre d'ouvrier en charge et chauffeur (eaux et assainissement) le 30 juin 2016 ;

Considérant que nous avons procédé à l'affichage interne dudit poste du 18 au 27 juillet 2016 ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, deux employés permanents et deux employés auxiliaires ont posé leur candidature ;

Considérant le désistement des deux employés permanents ;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, le poste revient à monsieur Daniel Fournier puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté parmi ceux ayant soumis leur candidature. Monsieur Daniel Fournier, embauché à titre de journalier auxiliaire depuis le 20 avril 2015, a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés qui a débutée le 31 août 2016 pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer monsieur Daniel Fournier à titre de creuseur de coupes et marteau pneumatique, groupe 9, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 31 août 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CONFIRMER LA PERMANENCE DE MADAME IOANA BACIU À TITRE D'AIDE-BIBLIOTHÉCAIRE À TEMPS PARTIEL, SOIT 25 HEURES PAR SEMAINE, GROUPE 3E, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ**

**201609-241**

7.2

Considérant que madame Ioana Baciu a été embauchée à titre d'aide-bibliothécaire à temps partiel, soit 25 h par semaine, le 11 janvier 2016 (résolution 201602-058) ;

Considérant que la période probatoire de 910 heures de madame Baciu devrait se terminer au cours de la dernière semaine de septembre 2016 ;

Considérant l'évaluation positive de madame Ioana Baciu.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Ioana Baciu à titre d'aide-bibliothécaire à temps partiel, soit 25 heures par semaine, groupe 3E, à la Direction des communications de la culture et de la communauté

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**EMBAUCHE DE MADAME CYNTHIA MARLEAU À TITRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE À COMPTER DU 17 OCTOBRE 2016**

**201609-242**

7.3

Considérant le départ à la retraite de madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe ;

Considérant la promotion éventuelle de madame Colleen McCullough à titre de trésorière ;

Considérant qu'un poste de trésorier adjoint fut affiché et qu'à la suite de cet affichage, nous avons reçu 65 candidatures ;

Considérant que sept candidates ont été retenues et convoquées en entrevue ;

Considérant que le comité de sélection a retenu la candidature de madame Cynthia Marleau, puisque celle-ci répond aux attentes de la Ville pour ce poste ;

Considérant que le salaire de madame Marleau serait fixé à 74 652 \$ annuellement dans une échelle pouvant atteindre 85 190 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'embaucher madame Cynthia Marleau à titre de trésorière adjointe à la Direction des services administratifs et de l'informatique à compter du 17 octobre 2016. Le salaire de madame Marleau est fixé à 74 652 \$ annuellement. Madame Marleau sera assujettie à la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres* actuellement en vigueur, y compris les assurances collectives et le régime complémentaire de retraite. Toutefois, cette embauche est sujette à une période probatoire de six mois travaillés. De plus, elle est conditionnelle à une analyse de crédit et un certificat de bonne conduite et madame Marleau devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

8

---

**DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ DE LA RESPONSABILITÉ DE DISPOSER DE MATÉRIEL SANS VALEUR PROVENANT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET**

**201609-243**

8.1

Considérant que les travaux de rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet exigent que les lieux d'entreposage soient vidés;

Considérant que ces lieux contiennent du matériel sans valeur, conservé dans l'esprit qu'il aurait pu avoir une utilité quelconque, ce qui n'est pas le cas;

Considérant que le matériel consiste, entre autres, en vieilles portes, bancs, appareils électroniques obsolètes, etc.;

Considérant qu'il y aurait lieu de l'offrir aux citoyens pour qui, même s'il n'a pas de valeur, il pourrait être utile;

Considérant que des occasions seraient fournies aux citoyens de se procurer ce matériel, selon des conditions préétablies (preuve de résidence, etc.).

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De déléguer à la directrice des Communications, de la culture et de la communauté la responsabilité de disposer du matériel sans valeur accumulé au fil des ans au Centre récréatif Édouard-Rivet, soit en l'offrant aux citoyens, ou en le faisant mettre aux rebuts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS**

9

---

**AFFAIRE NOUVELLE**

10

---

**PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES**

---



## LEVÉE DE LA SÉANCE

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**201609-244**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Robert Coutu (S)  
ROBERT COUTU  
Maire

Roch Sergerie (S)  
ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier